Le guide conseil et pratique
LES GARANTIES ET LABELS

Les garanties

Nos innovations constantes permettent d'améliorer régulièrement les durées de nos garanties.
Les durées de garanties s'entendent en date de livraison départ usine. - Version Septembre 2019.

	Gammes	Aluminium	Mixte	Bois prépeint	Bois laqué ou lasuré	Acier			
FINITION DORMANT						Laqué Blanc 9016 S	Nuancier Standard		Laqué RAL couleurs illimitées
	Anti-corrosion	10 ans	10 ans			10 ans			
	Brillance / Couleur*	10 ans	10 ans (face extérieure)	-	3 ans**	10 ans	5 ans		3 ans
FINITION OUVRANT						Laqué Blanc 9016 S	Laqué Satiné	Laqué Texturé	Laqué RAL couleurs illimitées
	Anti-corrosion	10 ans	10 ans	-	-	10 ans			
	Brillance / Couleur*	10 ans	10 ans (face extérieure)	-	3 ans**	10 ans	7 ans	5 ans	3 ans
FINITION ACCESSOIRES ET QUINCAILLERIES		2 ans							
GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MÉCANIQUE / ÉTANCHÉITÉ	Dormant	10 ans							
	Ouvrant	10 ans							
	Quincaillerie	10 ans***							
	Serrure	5 ans							
	Vitrage	10 ans							

** Sauf : Chêne lasuré 2 ans. *** Sauf : Alu70 Grand Trafic : 5 ans

LES LABELS QUALITÉ

LE LABEL QUALICOAT : Il concerne les produits en aluminium thermolaqués. Les laques utilisées font l'objet d'un agrément préalable de Qualicoat® qui vérifie leurs bonnes caractéristiques de tenue dans le temps. Ce label atteste de la qualité du process de thermolaquage (épaisseur conforme de la couche de laque, adhérence, résistance à la corrosion et aux UV, …). Label obtenu dès 1995.

LE LABEL QUALIMARINE : Complémentaire au label Qualicoat®, assurant la pérennité des portes aluminium extérieures dans l'architecture, Qualimarine® certifie, avant laquage, le traitement de surface des profilés destinés à une exposition plus sévère (bord de mer, zones industrielles, …). Label obtenu dès 2004.

LE LABEL QUALISTEELCOAT : Label de Qualité international pour l'acier peint (équivalent de Qualicoat® pour l'aluminium), visant à garantir l'anticorrosion et la bonne tenue du laquage sur l'acier. Label obtenu dès 2012.

CATALOGUE AUGMENTÉ :

Photographiez ou flashez ici pour voir les dernières garanties détaillées.

* Brillance : réflexion de la lumière sur le support qui donne son aspect brillant, satiné ou mat. Prise en compte de la garantie si écart supérieur à 15 ub (unité de brillance). Couleur : vieillissement homogène avec indicateur Delta E représentant l'écart colorimétrique dû au vieillissement de la teinte, entre son installation et la date de mesure. Prise en compte de la garantie si Delta E dépasse 7. (Avec application d'un produit d'entretien si nécessaire). Cette garantie ne peut jouer que si toutes les recommandations de pose et d'entretien sont respectées strictement. La garantie se limite au remplacement, **dans leur état de livraison**, ou à la réparation des éléments défectueux constitutifs